



Rue du Champ de Courses
76370
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

Date de convocation : 13/05/2025

Date d'affichage : 13/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Alain NOEL, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Alain RASSET, Priscille CLEMENT, Gilbert BAUDER, Alain DEHAIS, Florence COSSARD, Stéphanie LEVILLAIN, Jonathan DESGROISILLES

Etaient Absents : Armelle POIRIER a donné pouvoir à Marie-Laure DELAHAYE
Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR
Dominique CATEL a donné pouvoir à Alain DEHAIS

Mr Alain NOEL a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres		<u>OBJET :</u> AVENANTS A LA MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS ENTRE LA COMMUNE ET LES ASSOCIATIONS DE TENNIS ET BASKET CLUBS DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES
En exercice	18	
Présents	15	
Pouvoirs	3	
Votants	18	

La Commune souhaite compléter, par avenant, la convention initiale des clubs de tennis et basket de la Commune présentée en Conseil Municipal le 8 avril 2024, au titre de la mise à disposition du WIFI par la mairie dans les salles de tennis et de basket ainsi que l'occupation par le Club de Tennis d'une salle située au-dessus des vestiaires du gymnase Alexandre Chéruef (salle bleue), des vestiaires, sanitaires et douches.

Monsieur le Maire donne lecture des 2 avenants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Valide les avenants destinés aux associations de Tennis et Basket Clubs de Rouxmesnil-Bouteilles (ci-joints en annexe)
- Autorise Monsieur le Maire à signer ces 2 avenants.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20250519-35-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025
Publication : 27/05/2025



Le Maire,

J. Cl. GROUT

**Avenant N°1 à la convention entre la commune
de Rouxmesnil-Bouteilles et l'Association de Tennis : ATRB.
(Par délibération du conseil municipal en date du 19 mai 2025)**

Entre les soussignés :

- Pascal LEGOIS Adjoint aux sports
Ci-après désigné « Partie 1 »

Et

- Jean-Paul AMICHAUD Président de l'ATR
Ci-après désigné « Partie 2 »

Préambule :

Considérant la convention signée le **19 avril 2024** entre la commune de Rouxmesnil-Bouteilles et l'Association de Tennis visant à clarifier les attentes de chacune des parties, il a été convenu ce qui suit :

Objets de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de compléter la convention initiale conformément aux dispositions suivantes :

1. L'occupation du local de remise en forme d'une superficie de 65 m², au-dessus de la salle « bleue » et des vestiaires, sanitaires et douches du complexe Charles LEFEVRE.
2. Le WIFI est mis à disposition par la commune dans la salle de tennis.

Article 1 : Modifications spécifiques

- Ajout deux nouveaux points :
- **Modification de l'ARTICLE 1** « Objet de la convention », la responsabilité de l'exploitation de ce local et du matériel s'y trouvant incombe au Président de l'ATR, au même titre et de façon identique aux bâtiments mentionnés dans la **convention (à l'exception de l'entretien du local par nos agents d'entretien)**. Une assurance spécifique devra donc être souscrite.
- **Modification de l'ARTICLE 5** « Disposition diverses », l'utilisation du WIFI est sous la seule autorité du président.

Article 2 : Dispositions restantes

- Toutes les autres clauses de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent en vigueur.

Article 3 : Entrée en vigueur

- Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa signature par les deux parties.

Pascal LEGOIS

Jean-Paul AMICHAUD

Date :

« Lu et approuvé »

Signature :

Date :

Signature :

**Avenant N°1 à la convention entre la commune
de Rouxmesnil-Bouteilles et l'Association de Basket : BCR.
(Par délibération du conseil municipal en date du 19 mai 2025)**

Entre les soussignés :

- Pascal LEGOIS Adjoint aux sports
Ci-après désigné « Partie 1 »

Et

- Bertrand LAMARCHE Président du BCR
Ci-après désigné « Partie 2 »

Préambule :

Considérant la convention signée le **19 avril 2024** entre la commune de Rouxmesnil-Bouteilles et l'Association de Basket visant à clarifier les attentes de chacune des parties, il a été convenu ce qui suit :

Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de compléter la convention initiale conformément aux dispositions suivantes :

1. Le WIFI est mis à disposition par la commune dans la salle de Basket Alexandre Chéruef.

Article 1 : Modification spécifique

⇒ Ajout d'un nouveau point :

Modification de l'ARTICLE 5 « Dispositions diverses », l'utilisation du WIFI est sous la seule autorité du président.

Article 2 : Dispositions restantes

⇒ Toutes les autres clauses de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent en vigueur.

Article 3 : Entrée en vigueur

⇒ Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa signature par les deux parties.

Pascal LEGOIS

Bertrand LAMARCHE

Date :

« Lu et approuvé »

Signature :

Date :

Signature :